



Conseil Municipal du 18 Octobre 2022

PROCÈS-VERBAL

Le dix-huit Octobre deux mille vingt-deux à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-André-Sur-Sèvre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Maire, Dany GRELLIER.

Présents : GRELLIER Dany, FERRIERE Bernadette, PETIT Laurent, RAMBAUD Luc, SIONNEAU Jacques, ALVAREZ Déborah, DANTHOIS Nicole, FAZILLEAU Christian, ROY Laëtitia, et ETAVARD Michel.

Excusés : MALOSSE Christina, VIOLEAU Quentin, DIGUET Anne-Lise, FAUCON Amélie et GATARD Catherine.

Secrétaire de séance : DANTHOIS Nicole

Convocation : le 14 Octobre 2022

Publié le : 24 Novembre 2022

Le quorum étant atteint, le Maire déclare ouverte la séance publique.

Le procès-verbal de la séance du 6 Septembre 2022 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- **Avenant marché « abords salle et lotissement »**
- **Motion de l'Association des Maires des Deux-Sèvres**
- **Convention avec la Ville de Cerizay pour la participation piscine**
- **Droit de préemption sur un bien immobilier**

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

Dépenses :

- Commande de miroirs pour sanitaires et vestiaires pour 557,26€ HT (668,71€ TTC)
- Commande de matériel et accessoires entretien (poubelles, distributeurs savon, balais...) pour 1260,56€
- Travaux supplémentaires de peinture du sol du local poubelle par Merlet Déco : 306,71€ HT (368,05 € TTC)
- Suite au contrôle des extincteurs, 4 doivent être remplacés (Mairie – Jardin – Camion) pour un montant de 281,75€ HT (338,10€ TTC) par Chronofeu.
- Une commande de 84 Photos (20x30 cm) pour l'exposition photos lors de l'inauguration de la salle pour un montant de 459,80€
- Pile et électrodes pour défibrillateur mairie d'un montant de 269€ HT (322,80€ TTC)

Recettes :

- Le Sieds a mis en place un nouveau programme d'aide dit « MANDAT COMMUNAL 2022 ». Cette aide concerne la création d'éclairage public. C'est le cas pour le parking de la salle. Un dossier a été fait et un accord nous a été donné pour un montant de **+ 29 230,14€ (70% du montant des travaux)**
- Le Sieds subventionne à 70% les 8 lampes (uniquement) du lotissement des Chênes pour un montant de **+ 5 952,91€**

✓ **Avenant au marché de travaux d'aménagement du quartier d'habitation des Chênes et des abords de la salle polyvalente**

La phase n° 2 des travaux d'aménagement des abords de la salle polyvalente a démarré au 9 Mai 2022. Une actualisation des prix est prévue dans le cadre du marché.

Des travaux supplémentaires ont été demandés et d'autres ont été décommandés. Il convient de faire état des plus-values et moins-value.

Après plusieurs mois de travaux des avenants sont à prévoir pour acter ces réajustements relatifs aux travaux de « d'aménagement des abords de la salle polyvalente » :

	Lot : 01 Terrassement – VRD PELLETIER TP	Lot : 02 Réseaux souples CEIP	Lot : 03 Espaces verts JDO
Montant du marché initial	317 333,06 €	104 327,65€	77 625,80€
Plus-values	+42 710,95 €		+19 146,50€
Moins-values	-7 464,39 €		-10 992,16€
Actualisation	+26 031,82€	+2 822,46€	?
Nouveau montant	378 611,44€	107 150,11€	85 780,14€

Soit un montant total supplémentaire de 72 255,18 € HT comprenant des moins-values et plus-values de ces 3 lots ainsi que les actualisations. L'actualisation du lot n° 3 sera calculée après connaissance de l'indice de Septembre 2022.

Délibération :

- ➔ **Le conseil municipal ACCEPTE** l'ensemble des moins-values et plus-values ainsi que les actualisations présentées pour un montant total de 72 255,18€ HT (soit 86 706,22 € TTC).

✓ **Motion pour l'adoption de mesures nécessaires à la survie des collectivités locales**

Une motion relative à l'adoption de mesures nécessaires à la survie des collectivités locales, présentée en conseil communautaire de l'agglomération du 4 octobre dernier, a été lu par le Maire :

« Les collectivités territoriales des Deux-Sèvres vivent une rentrée sous le signe de multiples dangers. Le contexte économique est particulièrement difficile pour les collectivités : augmentation du coût des matières premières (denrées alimentaires pour les repas dans les écoles, les crèches, les EHPAD... et les coûts de la construction), augmentation des prix de l'énergie, revalorisation (nécessaire) du point d'indice des agents... sont autant de charges nouvelles qui impactent fortement les budgets des collectivités locales déjà largement obérés par le gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la gestion de la crise du COVID !

En effet, les réformes et suppressions de taxes locales actuelles et à venir impactent fortement les recettes des collectivités (taxe d'habitation, taxe d'aménagement, cotisation sur les valeurs ajoutées des entreprises...). Plus que jamais des actions sont nécessaires afin de permettre aux collectivités de maintenir leur fiscalité et finances locales mais aussi leurs perspectives d'investissements publics.

Le projet de loi de finances pour 2023 confirme malheureusement les inquiétudes des communes et intercommunalités de nos territoires et prévoit notamment une limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités dans les cinq prochaines années.

Les collectivités deux-sévriennes n'ont pas attendu la crise et l'augmentation des coûts pour réduire les dépenses ! Or elles se trouvent dorénavant pour beaucoup dans l'incapacité de faire face à ces nouvelles augmentations et espèrent un soutien significatif de l'Etat et une solidarité comme elles en ont fait la preuve elles-mêmes dans les crises récentes (gestion du COVID, guerre en Ukraine...).

Dans l'objectif d'avoir une capacité à agir à la hauteur de ses responsabilités, la commune de Saint-André-Sur-Sèvre, à l'occasion de son conseil municipal de ce jour, se joint à l'ADM79 et à l'AMF et DEMANDE à :

- Appliquer des dispositifs tarifaires sur l'énergie aux collectivités pour préserver la continuité du service public et maintenir les budgets des collectivités locales,
- Compenser de manière importante les pertes de recettes en indexant la DGF à l'inflation, comme c'était le cas jusqu'en 2010 ;
- Effectuer une remise à plat des critères de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales ;
- Ne pas imposer de limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités locales. Le

bloc communal ne semble pas avoir besoin de directive en ce sens car il peut évaluer seul les efforts devant être consentis.

- Rétablir l'éligibilité des travaux en régie dans le cadre du FCTVA,
- Inclure l'ensemble des collectivités, et notamment nos syndicats à vocation scolaire (SIVOS), dans les mesures de compensation financière à intégrer dans la loi de finances pour 2023. »

Délibération :

→ **Le conseil municipal ADOPTE** cette motion.

✓ **Convention avec la Ville de Cerizay pour la participation au coût d'utilisation des centres aquatiques des enfants de la Commune scolarisés dans les écoles de Cerizay**

Les enfants scolarisés dans les écoles situées dans la commune de CERIZAY peuvent être amenés à fréquenter les centres aquatiques dans le cadre de l'apprentissage de la natation scolaire.

La Ville de Cerizay accueille des enfants domiciliés dans les communes extérieures au sein de ses écoles. Tous les enfants bénéficient des mêmes services. Il convient de refacturer aux communes concernées le coût de cette prestation.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de participation financière pour les communes extérieures aux frais d'apprentissage de la natation scolaire.

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2021-2022 et 2022-2023 et sera reconduite par tacite reconduction.

La tarification fixée par l'agglomération du Bocage Bressuirais s'élève à 40€ TTC par créneau (pour 35 élèves maximum par classe).

Délibération :

→ **Le conseil municipal APPROUVE** la convention.

✓ **Non acquisition du bien situé 10 Rue de la Sèvre, soumis au droit de préemption urbain**

Suivant le PLUi, tous les terrains situés en zone U et AU, le Droit de Préemption Urbain reste au bénéfice de la commune.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue, le 6 Octobre 2022, par Maître Edouard BLUMANN, notaire à Cerizay, en vue de la cession de la propriété cadastrée AE 156 située en zone Ua au « 10 Rue de la Sèvre », pour une superficie totale de 511 m².

Considérant que la Commune n'a pas l'utilité de ce bien,

Décision :

→ **Le conseil municipal DÉCIDE** de ne pas préempter.

COMMUNICATION DU MAIRE :

« Mission argent de poche » à la Toussaint : 4 Jeunes (Méline Bodin, Laly Micheneau, Léa Alvarez et Arthur Geffard) reviendront durant les vacances de la Toussaint, au service de leur Commune pour accompagner Gilles et Marie dans leurs tâches quotidiennes.

Projet éolien sur la Commune : Le 29 Septembre, le Maire a reçu la société RWE experte en technologie renouvelable. 2 responsables sont venus présenter l'étude faite sur Saint-André-Sur-Sèvre sur le potentiel d'installation d'éoliennes. Le secteur propice se situe entre La Barangerie et la Charoullière. Le Maire a présenté l'étude faite à son équipe municipale. Après avoir recueilli les avis de chacun, il en résulte que plusieurs acteurs ont investi dans ce secteur (observatoire, gîtes...). Pour préserver ces activités, il n'est par conséquent pas souhaitable de donner une suite favorable

à ce projet dans la Commune dont l'habitat est très dispersé. A l'unanimité, les élus votent « contre » ce projet.

Demande d'achat d'un locatif communal : Nous avons reçu en mairie, une demande d'un locataire qui sollicite l'acquisition du locatif communal qu'il occupe. En 2015 déjà 3 locatifs communaux ont été vendus, Impasse du Terrier. Pour rappel, la Commune détient actuellement 4 locatifs. L'accord à cette demande pourrait engendrer d'autres demandes. Ce qui priverait la Commune de ces recettes mensuelles. Avant toutes décisions, des études de rentabilité vont être menées et une estimation du bien va être envisagée.

COMMUNICATION DE L'ADJOINTE A LA VIE LOCALE :

Opération « SOS LIONS CLUB » : Cette petite boîte rangée dans la porte du réfrigérateur qui centralise des informations écrites et vitales relatives à la santé de la personne qui permettra d'informer les services de secours sur l'état de santé du patient, sur les traitements suivis et ainsi peut-être de leur faire gagner un temps précieux lors de leur intervention.

Les membres du C.C.A.S ont, dans un premier temps, distribué l'ensemble des boîtes à tous les habitants qui nécessitent une attention particulière. 200 nouvelles boîtes ont été données à la mairie par M. Romane, membre du Lions Club. Elles seront mises à disposition lors des portes ouvertes de la salle. Les personnes intéressées pourront venir en récupérer en mairie aussi par la suite. D'ici fin 2022 les pharmacies de l'agglomération seront équipées de ces boîtes à destination de la population. Le 14 Novembre prochain, Bernadette FERRIERE, adjointe au Maire et en charge de cette opération, rencontrera les aides ménagères et la Présidente de l'ADMR afin de les informer avec plus de précisions sur ce nouveau dispositif mis en place dans la Commune.

Action « désherbage du cimetière » : La mobilisation était faible lors de ce rendez-vous du samedi 15 Octobre qui visait à désherber le cimetière à l'approche de la Toussaint. Peu de personnes se sont senties concernées pour cette action citoyenne. Le cimetière étant beaucoup fréquenté en cette période de fleurissement des tombes des proches. Nous remercions les habitants de Saint-André-Sur-Sèvre qui se sont mobilisés malgré une météo peu clémente.

Inauguration de la salle « L'Andrésienne » : La commission vie locale se réunira ce jeudi pour la préparation de la salle pour l'inauguration du samedi 22 Octobre et l'exposition de photos. Les habitants sont invités aux portes ouvertes l'après-midi pour une visite de la salle. Merci à ceux qui nous ont confié leurs très beaux clichés.

Cérémonie commémorative du 11 Novembre

Concert dans l'église le dimanche 14 Mai : Anne Koppé, Chef de Choeurs viendra donner son dernier concert à l'église de Saint-André-Sur-Sèvre, avec les « Dames de Chœur », le dimanche 14 Mai 2023. Il est envisagé de prévoir une exposition de tableaux, durant ce même week-end, à la salle l'Andrésienne. Au vu de l'espace, il faudra prévoir de nombreux tableaux et se procurer des grilles supplémentaires.

La séance est levée à 22H30.

Prochain conseil municipal : le Mardi 22 Novembre 2022

Le Maire
Dany GRELLIER

La secrétaire de séance
Nicole DANTHOIS



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 Octobre 2022

- **Délibération n° 2022-47** – Avenant au marché de travaux d'aménagement du quartier d'habitation des Chênes et des abords de la salle polyvalente - **Approuvée**
- **Délibération n° 2022-48** - Motion pour l'adoption de mesures nécessaires à la survie des collectivités locales - **Approuvée**
- **Délibération n° 2022-49** - Convention avec la Ville de Cerizay pour la participation au coût d'utilisation des centres aquatiques des enfants de la Commune scolarisés dans les écoles de Cerizay - **Approuvée**
- **Décision n° 2022-50** - Non acquisition du bien situé 10 Rue de la Sèvre, soumis au droit de préemption urbain - **Approuvée**

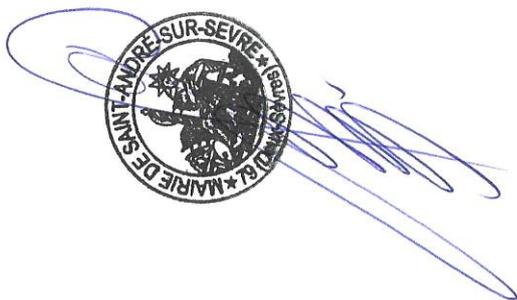
ELUS PRESENTS :

ALVAREZ Déborah,
DANTHOIS Nicole,
ETAVARD Michel,
FAZILLEAU Christian,

FERRIERE Bernadette,
GRELLIER Dany,
PETIT Laurent,
RAMBAUD Luc,

ROY Laëtitia,
SIONNEAU Jacques.

Le Maire
Dany GRELLIER



La secrétaire de séance
Nicole DANTHOIS

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Nicole DANTHOIS", is written below the text identifying the secretary of the session.

